

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Objectif de cette politique

Placements NEI a pour mission d'aider ses clients à faire fructifier leur épargne tout en améliorant la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des sociétés inscrites en bourse dont elle détient des actions. Notre politique d'investissement responsable (la « politique ») décrit la philosophie encadrant nos efforts ainsi que notre programme d'investissement responsable : les stratégies, les procédures et le niveau de responsabilité assurant que nous tenons nos promesses et atteignons nos objectifs.

Définitions

Investissement responsable

Pour NEI, l'investissement responsable consiste à intégrer une analyse de la performance ESG des sociétés dans le processus décisionnel d'investissement. L'investissement responsable vise à créer de la valeur dans la durée pour les investisseurs, les porteurs de parts et les autres parties prenantes d'une société ainsi que pour la collectivité dans son ensemble.

Création de valeur durable

Le concept de valeur durable décrit les stratégies et les programmes visant à aider les sociétés, les investisseurs et les autres acteurs économiques à prospérer à long terme tout en contribuant au respect des droits de la personne, à l'équité sociale et à la préservation de l'environnement. Il provient de la notion de développement durable, une forme de société dans laquelle l'utilisation des ressources correspond aux besoins humains d'aujourd'hui et ne compromet pas la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Enjeux ESG

Le terme ESG décrit les grandes catégories d'enjeux à prendre en considération par les sociétés et les investisseurs afin de créer une valeur à long terme.

Risque ESG

Le risque ESG dans son acception la plus étroite s'entend pour de nombreux investisseurs des facteurs

environnementaux, sociaux et de gouvernance qui comportent un risque pour la valeur d'un placement.

Parties prenantes

En fonction de l'entreprise, les parties prenantes peuvent notamment comprendre les employés, les clients, les fournisseurs, les collectivités, les organismes de réglementation, les créanciers, les banques et institutions financières ainsi que les investisseurs.

Théorie des parties prenantes de la société

La théorie des parties prenantes de la société part du postulat qu'une société cotée en bourse doit créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, chacune ayant sa propre définition de la création de valeur.

Investissement d'impact

Il s'agit d'une démarche visant à générer des effets environnementaux et sociaux aussi mesurables que positifs, en plus d'un rendement financier.

Investissement exempt de combustible fossile

Le secteur des placements comprend un nombre croissant de produits définis comme « exempt de combustible fossile ». La définition qu'on leur applique généralement, notamment chez Aviso, tient à l'exclusion à partir d'un certain seuil des sociétés suivantes : producteurs gaziers, pétroliers et de charbon, exploitants d'oléoducs, sociétés de distribution de gaz naturel et de traitement de gaz naturel liquéfié, émetteurs ayant des réserves de carbone significatives à leur bilan et entreprises de services dont l'activité principale consiste à soutenir le secteur des combustibles fossiles.

Cette définition de base vise à répondre aux besoins des investisseurs qui cherchent à adopter un positionnement clair à l'égard du secteur des combustibles fossiles. NEI respecte parfaitement ce type d'approche pour effectuer un impact positif grâce à ses placements, mais estime qu'il en existe d'autres, dans la droite ligne de la philosophie décrite dans cette politique, qui permettent de traiter plus efficacement l'enjeu du changement climatique ayant pour origine les émissions de carbone.

Notre thèse d'investissement responsable repose effectivement depuis longtemps sur les deux piliers de la propriété et de l'engagement auprès des sociétés pour susciter le changement. C'est la raison pour laquelle nous estimons que les objectifs de décarbonisation, partagés également avec les partisans de l'investissement exempt de combustible fossile, peuvent être atteints en détenant des participations dans des sociétés ayant des activités dans les combustibles fossiles et en nous engageant auprès de celles-ci pour les aider à développer des stratégies claires et mesurables de transition vers des activités viables dans une économie sobre en carbone. Ces sociétés feraient probablement l'objet d'exclusions dans une approche d'investissement exempt de combustible fossile, alors que nous estimons qu'elles ont un rôle important à jouer pour traiter l'enjeu du changement climatique ayant pour origine les émissions de carbone.

Nous sommes tout aussi persuadés de l'importance d'investir dans les sociétés dont les activités consistent à offrir des solutions à l'enjeu essentiel de la transition énergétique, c'est-à-dire la création d'une économie « zéro net » en gaz à effet de serre. Il est important que chaque mandat visant à atténuer les risques systémiques propres au changement climatique investisse dans des sociétés dont les produits et services exercent une influence positive à cet égard.

Thèse de l'investissement responsable de NEI

L'approche d'investissement responsable de NEI s'appuie sur une thèse selon laquelle les sociétés peuvent atténuer le risque et tirer parti d'opportunités d'affaires nouvelles, en intégrant des pratiques ESG au sein de leurs stratégies et activités.

Approches

Au Canada, NEI a joué un rôle de premier plan dans le développement de plusieurs approches complémentaires soutenant notre thèse d'investissement responsable. Ces approches comprennent notamment des critères d'exclusion, des évaluations ESG, des dialogues d'entreprise, des votes par procuration centrés sur les enjeux ESG, des actions en faveur des politiques publiques, l'investissement d'impact et selon des thèmes de développement durable.

Application

Bien que la politique d'IR s'applique à la totalité de la gamme NEI, les approches d'investissement responsable

varient d'un fonds à l'autre. Dans tous les cas, NEI expliquera de façon claire aux investisseurs et aux conseillers la nature de ces différences dans son prospectus simplifié et ses documents promotionnels.

Énoncé sur le risque climatique

Il nous semble que le changement climatique constitue un des plus grands défis systémiques pour notre société. Tous les investisseurs canadiens devraient contribuer à l'atténuer, indépendamment du secteur d'activité dans lequel ils choisissent d'investir. En tant qu'investisseurs, nous avons la responsabilité de traiter cette question activement en recourant à l'ensemble des instruments à notre disposition. Nous nous efforçons de répondre de façon stratégique, en nous concentrant sur la création de facteurs positifs.

Ainsi, nous nous engageons à :

- soutenir publiquement le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GDFC) et communiquer de façon transparente nos efforts d'évaluation et de traitement de cet enjeu de première importance;
- analyser les résultats des sociétés sur les questions liées au changement climatique avant de les considérer pour un investissement dans un portefeuille, notamment ER, afin d'exclure celles qui ne satisfont pas à nos critères de base (notamment dans le cas d'activités de lobbying nuisant explicitement à la mise en œuvre de politiques climatiques);
- encourager les sociétés de nos portefeuilles à déployer des stratégies et des modèles d'affaires résilients à un avenir sobre en émissions de carbone grâce à des dialogues et au vote par procuration;
- encourager les sociétés de nos portefeuilles à harmoniser leur reddition de comptes avec les directives du GDFC;
- nous engager auprès des dirigeants politiques et des organismes de réglementation à favoriser les progrès de la législation, des politiques et des normes sur la question du climat, notamment la tarification du carbone;
- identifier et exploiter des occasions de placement dans des sociétés et des technologies sobres en émissions de carbone et bien placées pour la transition économique.

Énoncé sur les droits de la personne

NEI soutient les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Notre engagement envers ces principes signifie que nous nous efforcerons de mettre en œuvre les processus permettant d'évaluer tout impact négatif sur les droits de la personne d'une société avant de prendre une décision de placement. Nous surveillerons également les positions de nos fonds afin d'identifier les sociétés qui créent, ou contribuent à créer, des impacts sur les droits de la personne et mettrons en œuvre des actions correctives de façon prioritaire. Nous nous efforcerons d'user de notre influence, directement ou dans le cadre de collaboration avec des pairs et autres parties prenantes, afin de nous engager auprès des sociétés de nos fonds et faire en sorte qu'elles atténuent, préviennent ou réparent les impacts négatifs pour les droits de la personne créés par leurs activités.

Exclusions automatiques

Tous les fonds portant la mention « ER » (exclusions responsables), ainsi que plusieurs autres fonds NEI, excluent automatiquement les sociétés intervenant dans certains secteurs d'activité. Voici la liste des secteurs et critères d'exclusion :

- **Tabac** – les fonds désignés de NEI excluent les sociétés du secteur du tabac ou celles qui tirent une part substantielle de leur revenu de produits liés à la consommation de tabac, tels que les filtres, le papier à rouler et les emballages, ou de la vente du tabac ou de produits liés au tabac.
- **Armes** – tous les fonds de NEI excluent les sociétés qui tirent des revenus de contrats militaires contrevenant au droit humanitaire international. En outre, les fonds désignés de NEI ainsi que certains autres excluent les sociétés qui dégagent un revenu de commandes d'armement nucléaire ainsi que celles ayant une activité significative dans la fabrication de systèmes d'armements légaux ou de composants particuliers pour ces systèmes.

En outre, NEI reconnaît l'importance de détenir des armes pour la chasse et autres moyens de subsistance et défend le droit de la population civile, particulièrement les communautés autochtones, de s'en procurer à ces fins. Toutefois, NEI s'oppose à la vente au public d'armes automatiques ou semi-automatiques. En conséquence, les fonds désignés ER et certains autres fonds excluent les sociétés dont les activités impliquent la fabrication d'armes automatiques ou semi-automatiques à des fins civiles, ainsi que celles qui tirent une part substantielle de leur revenu de la vente ou de la distribution de ce type d'armes.

- **Énergie nucléaire** – les fonds désignés de NEI excluent toutes les sociétés tirant une part substantielle de leur revenu de l'énergie nucléaire, de l'extraction d'uranium ou de la vente de produits ou de services à destination d'installations nucléaires. Le secteur de l'énergie évoluant vers les sources à faibles émissions de carbone, NEI peut aussi se tourner dans l'application de ses critères d'exclusion vers les sociétés privilégiant des carburants hybrides, ou s'engageant en faveur des énergies renouvelables et du développement des technologies novatrices de fusion et de fission nucléaires à faible impact. Nous n'excluons pas les sociétés qui achètent de l'électricité générée par un réacteur nucléaire ou celles qui participent à la fermeture de centrales nucléaires ou qui interviennent dans le secteur de la médecine nucléaire.
- **Paris** – les fonds désignés de NEI excluent les sociétés qui dérivent une part substantielle de leur revenu de la propriété ou de l'exploitation d'établissements de jeu ou de la fabrication d'équipements exclusivement dédiés aux paris.
- **Pornographie** – les fonds désignés de NEI excluent les sociétés qui tirent une part substantielle de leur revenu de la production et de la distribution de contenus à caractère pornographique ou de leur investissement dans des établissements de divertissement pour adultes.

Processus d'évaluation ESG

NEI effectue des évaluations ESG exclusives des perspectives d'investissement. Il s'agit de s'assurer que les sociétés des portefeuilles des fonds désignés ER (exclusions responsables) ainsi que de certains autres fonds ont posé des jalons significatifs pour gérer les

risques ESG qu'elles rencontrent, sinon nous pouvons les déclarer impropres à tout investissement dans ces fonds.

Lorsque nous conduisons nos évaluations ESG, nous nous efforçons de collaborer étroitement avec nos gestionnaires de portefeuille, afin de favoriser l'intégration des aspects ESG dans leur processus d'investissement. Nos évaluations ESG se basent principalement sur nos recherches internes et sur l'analyse d'informations communiquées par les entreprises émettrices de valeurs mobilières, le tout étant également analysé à la lumière des renseignements obtenus des firmes de recherche ESG et des services de suivi de l'actualité.

Méthode d'évaluation ESG

Notre méthode d'évaluation ESG comporte les étapes suivantes :

- 1. Identification des risques ESG importants propres au secteur.** Certaines activités comportent un risque inhérent plus élevé que d'autres sur le plan environnemental, social ou de gouvernance que l'équipe interne ESG de NEI analyse pour établir des évaluations sectorielles, appelées « évaluations des risques importants ».
- 2. Établissement d'attentes minimales.** Nous avons établi pour chaque secteur des mesures de base que les sociétés doivent mettre en œuvre pour nous démontrer qu'elles gèrent adéquatement leurs risques ESG. Comme décrit ci-dessus, les sociétés doivent répondre aux exigences minimales pour que les fonds désignés investissent dans leur capital.
- 3. Comparaisons générales.** Nous conduisons également, grâce à l'établissement d'indicateurs clés de performance (ICP) propres à chaque risque ESG, des comparaisons générales et sectorielles visant à évaluer la performance de chaque société relativement à ses concurrentes et de la classer comme « chef de file », « à la traîne » ou « dans la moyenne ». Cette catégorisation ne détermine pas en tant que telle l'admissibilité de la société à un investissement, en revanche, elle permet de déterminer des occasions potentielles de dialogue. Un engagement auprès d'un chef de file peut effectivement contribuer à relever la barre pour l'ensemble du secteur, tandis qu'il permet, avec une société dans la moyenne, de remédier à des insuffisances ESG particulières qui ralentissent le rôle de chef de file du secteur d'activité ou, avec une société à la traîne, de fixer des normes plus strictes pour les autres entreprises.

- 4. Évaluation du risque d'atteinte à la réputation.** Enfin, nous analysons le « risque d'image » afin d'identifier les pratiques d'affaires illicites ou non éthiques, ou l'exposition de la société à des situations compromettantes.

Suivi constant des risques ESG

Dès qu'une société satisfait à nos attentes minimales et que nos fonds en acquièrent des titres, nous surveillons les risques d'atteinte à sa réputation, de manquement de la direction et autres risques ESG. Dans ce processus, l'équipe des Services ESG de NEI repère, évalue et surveille les informations publiées dans les médias crédibles qui présentent négativement une société. Dans les cas où un incident ne fait pas partie de l'éventail des enjeux normalement pris en compte dans l'évaluation d'une société et n'est pas considéré par notre programme d'engagement des entreprises (voir ci-dessous), une enquête peut être réalisée sur les manquements de la direction. Nous définissons un manquement de la direction comme une transgression significative à l'éthique ou comme une situation laissant paraître une culture d'entreprise incompatible avec notre thèse d'investissement responsable. Le rapport sur les risques de réputation consigne et évalue la couverture médiatique controversée ou négative à propos d'une société. Le processus d'enquête sur les manquements de la direction, quant à lui, examine l'essentiel d'un incident afin de déterminer si la société déroge à nos attentes de base. Si un tel manquement est constaté, la société fera l'objet d'une de ces trois mesures : surveillance accrue, dialogue, ou désinvestissement.

Programme d'engagement auprès des entreprises

NEI estime qu'il est plus efficace de faire progresser le développement durable par un dialogue avec les sociétés qu'en procédant à une exclusion de l'univers d'investissement ou à un désinvestissement. Pour l'ensemble de nos fonds, nous nous mobilisons en utilisant les droits particuliers assortis au statut d'actionnaire afin d'étendre l'univers des placements responsables et de créer un changement positif pour le compte de nos investisseurs. Grâce au dialogue, nous informons les sociétés de leurs risques ESG et proposons des solutions aux enjeux qu'elles doivent traiter tout en les encourageant à améliorer leur performance ESG. Le dialogue avec les sociétés permet d'améliorer leur réputation et de limiter leur exposition aux risques –

des mesures favorables à la création de valeur pour l'actionnaire –, tout en les plaçant dans une situation de responsabilité à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, notamment des collectivités au sein desquelles leurs activités sont exploitées.

Composantes principales du programme d'engagement des entreprises de NEI

Notre programme d'engagement des entreprises comporte les trois principales composantes suivantes.

1. Dialogues de la liste Focus

La pièce maîtresse de notre programme d'engagement des sociétés est la liste Focus : un programme annuel de dialogues ciblés et approfondis avec les sociétés sur des enjeux ESG précis selon des thèmes déterminés au début de chaque année.

[Les rapports de la liste Focus annuelle se trouvent sur le site Web de NEI.](#)

Focus List dialogues are comprised of two types:

- **Les dialogues stratégiques** avec les sociétés chefs de file qui sont en mesure de faire progresser les pratiques de développement durable et les divulgations afférentes, ainsi qu'avec les sociétés à la traîne qui doivent rattraper leur retard dans ces domaines;
- **Les dialogues** tactiques avec certaines sociétés pour traiter les risques et les opportunités qui surviennent.

Deux types de dialogue composent la liste Focus :

- **de l'exposition des placements**, à l'échelle des positions de nos fonds;
- **des risques et des opportunités**, en fonction de l'importance des enjeux ESG identifiés;
- **de l'impact potentiel**, en ciblant les interventions ayant de bonnes chances de déclencher un changement positif.

La liste Focus est publiée en début d'année et fait l'objet de mises à jour trimestrielles afin de communiquer les progrès réalisés avec chaque société, tout en respectant la confidentialité nécessaire. NEI publie également annuellement ses réalisations liées aux dialogues et à d'autres programmes.

[Les rapports trimestriels figurent sur le site Web de NEI.](#)

2. Propositions d'actionnaires

Lorsque les dialogues au sujet des enjeux ESG d'une société ne progressent pas de façon satisfaisante, NEI peut se tourner vers les autres actionnaires de celle-ci. Nous faisons alors insérer à la circulaire de sollicitation des procurations une proposition d'actionnaires qui est soumise au vote lors de l'assemblée générale.

SCelle-ci peut se révéler un outil puissant pour sensibiliser les administrateurs, les hauts dirigeants et les autres actionnaires à un enjeu important. Le temps qui s'écoule entre la soumission de la proposition et la finalisation de la circulaire des procurations par la société joue souvent en notre faveur, la plupart des sociétés ne souhaitant pas inscrire le vote de la proposition à l'ordre du jour de l'assemblée. En conséquence, les sociétés tendent à affecter davantage de ressources aux enjeux ESG et, dans les faits, une proposition d'actionnaires n'est pas toujours maintenue jusqu'au vote en assemblée. En règle générale, NEI retirera une proposition d'actionnaires lorsque la société :

- accepte d'adopter notre proposition en substance sans demander un vote;
- accepte d'adopter partiellement sa proposition et s'engage à ce que les Services ESG puissent rencontrer les principaux responsables opérationnels, dirigeants et actionnaires le cas échéant, de sorte à traiter la question de façon plus approfondie;
- démontre, faits à l'appui, que la proposition n'est pas nécessaire, car la question qu'elle soulève est déjà abordée.

Si la proposition est maintenue, nous émettons un avertissement au moment des procurations, en donnant aux investisseurs des raisons supplémentaires de la soutenir et en contredisant la réponse de la société.

[Veuillez trouver des précisions sur les propositions d'actionnaires sur notre site Web.](#)

3. Vote par procuration

Il est de la responsabilité de tous les investisseurs de voter une fois par an sur les questions entourant les administrateurs, la ratification des auditeurs et d'autres sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale. NEI prend cette responsabilité au sérieux et tous les votes conférés par ses fonds sont suivis par ses analystes internes des Services ESG. Les actionnaires ont également le droit de vote sur des questions essentielles lors de l'assemblée générale annuelle. Elles peuvent prendre la forme de propositions de la direction ou de propositions d'actionnaires qui sont insérées dans les circulaires de procuration de la société.

Notre vote par procuration obéit à nos directives en la matière. Nos rapports d'activité sur les votes par procuration précisent et justifient les votes exprimés pour chaque société détenue par nos portefeuilles. NEI s'efforce également de communiquer des commentaires constructifs aux sociétés en expliquant ses motivations.

[Les résultats et directives des votes par procuration se trouvent sur le site Web de NEI.](#)

Politique publique

Les normes et politiques publiques façonnent l'environnement réglementaire auquel toutes les sociétés doivent se conformer. Nos efforts dans ce domaine visent à promouvoir le changement à grande échelle, au-delà des sociétés dans lesquelles nous investissons, en supprimant les barrières aux exigences de communication sur la question du développement durable et de la performance pour l'ensemble d'un secteur d'activité. L'évolution du contexte politique et de la réglementation doit contribuer à améliorer la performance des sociétés dans de nombreux domaines ESG, tout en développant l'investissement responsable.

NEI estime que toutes les sociétés devraient communiquer leurs points de vue en matière de politiques publiques et leurs actions de lobbying, le cas échéant.

[Nos propositions de réglementation peuvent être consultées sur le site Web de NEI.](#)

Association avec des gestionnaires d'actifs

Afin de renforcer son programme d'investissement responsable, NEI s'est associée au réseau mondial des gestionnaires d'actifs avec lesquels ont été conclues des

ententes de sous-conseillers. NEI collabore étroitement avec ses partenaires et, dans certains cas, organise des réunions conjointes avec les sociétés visées par ses dialogues afin d'en augmenter l'efficacité. Tandis que l'atténuation et l'élimination des risques ESG demeurent les objectifs principaux de ses actions, NEI a également établi des partenariats avec des gestionnaires d'actifs spécialisés dans le développement durable en mesure d'identifier des opportunités d'investissement au sein de sociétés intervenant directement dans l'offre de solutions d'affaires appliquées aux nombreux défis environnementaux et sociaux.

Investissement d'impact

En conformité avec ses critères d'investissement responsable, NEI peut également employer pour certains de ses fonds des stratégies visant à créer, en plus des rendements des placements, des changements environnementaux ou sociaux positifs.

Contrôle interne et supervision

L'équipe des Services ESG

L'équipe des Services ESG de NEI assume la responsabilité de la stratégie, de la gestion et de la mise en œuvre de son programme d'investissement responsable. Elle effectue des évaluations ESG des sociétés détenues dans les fonds NEI, s'engage auprès des sociétés et des dirigeants politiques dans le cadre de dialogues productifs visant le changement, et oriente la vision éclairée de NEI sur les questions d'investissement responsable. investment matters.

Organisation interne

Le vice-président des Services ESG relève du vice-président principal, Gestion de placements de Patrimoine Aviso, la société mère de Placements NEI. Le vice-président des Services ESG siège au comité de gestion des placements de NEI.

Comité de direction de l'investissement responsable

Le programme d'investissement responsable de NEI fait l'objet d'une supervision par le comité de direction de l'investissement responsable (IR) de NEI. Celui-ci se compose de certains membres de la haute direction des activités de gestion d'actif et des caisses de Credit Union de Patrimoine Aviso, sous la responsabilité du vice-président des Services ESG.

Le mandat du comité de direction IR consiste à :

- valider que le programme IR de NEI demeure à la fine pointe du secteur et cohérent avec l'objectif stratégique de Gestion d'actifs Aviso visant à revigorer, consolider et développer la marque NEI à partir de notre position de premier plan dans l'investissement responsable et de la différenciation que celle-ci procure;
- surveiller l'approche IR de NEI et, en particulier, revoir les rapports, notes et autres documents documentant la mise en œuvre de cette approche par le gestionnaire, tout en traitant également d'autres aspects portés à la connaissance du comité aux fins de revue ou approbation;
- en particulier :
 - revoir et approuver la politique IR de NEI,
 - revoir et approuver la structure du programme IR visant à mettre en œuvre la politique d'IR,
 - revoir annuellement l'adhésion de NEI aux principes de l'investissement responsable reconnus par les Nations Unies.

L'équipe de Placements NEI

Le comité d'investissement de NEI revisite et approuve toutes les initiatives liées au placement entreprises par l'organisation. Il s'agit notamment de la supervision du programme d'investissement responsable (IR) de NEI, de l'approbation de toutes les modifications à la politique IR de NEI ainsi que de la révision et de l'approbation du rapport annuel de NEI soumis aux Principes des Nations Unies pour l'Investissement responsable (PRI) comme prévu pour tous les membres.

La présidence du comité revient au VPP, responsable de la gestion d'actifs de Patrimoine Aviso, et comprend également le chef de la direction, le chef des placements ainsi que des membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de Patrimoine Aviso.

Reporting

NEI s'est mobilisée en faveur de la transparence, un mécanisme essentiel en vertu duquel sa responsabilité est engagée du fait de ses actions auprès de ses investisseurs, de ses conseillers et de ses autres parties prenantes. Notre liste Focus annuelle ainsi que nos rapports trimestriels de propriété active, nos directives de vote par procuration, nos registres de vote, nos propositions d'actionnaires, nos soumissions de politiques et notre contenu sur notre vision éclairée font l'objet d'une publication systématique sur le site Web de NEI.

Revue

Cette politique, revue annuellement et en cas de besoin, se conforme aux principes de gouvernance décrits ci-dessus.

Annexe: Affiliations

Placements NEI est un membre actif de plusieurs organisations créées dans l'objectif de développer le secteur de l'investissement responsable et de traiter certains enjeux ESG essentiels. Voici certaines d'entre elles.

La Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Représentant les intérêts des investisseurs institutionnels, la CCGG encourage les saines pratiques de gestion au sein des sociétés canadiennes inscrites en bourse et l'amélioration du cadre réglementaire, afin de mieux harmoniser les intérêts des dirigeants ainsi que des membres des conseils d'administration avec ceux des actionnaires, et de favoriser une plus grande efficacité des marchés de capitaux canadiens. <http://www.ccg.ca>

La Coalition pour le leadership en matière d'économie circulaire

La CELC apporte une vision inspirée, une expertise technique et des ressources collectives pour le développement de solutions avant-gardistes qui éliminent les déchets à toutes les étapes du cycle de vie des produits et accélèrent le passage à l'économie circulaire. <http://www.circulareconomyleaders.ca>

La Coalition pour des économies écologiquement responsables (Ceres)

La Ceres est un réseau américain à but non lucratif d'investisseurs, de sociétés et de groupes d'intérêt public visant à accélérer et à développer l'adoption de pratiques d'affaires durables et de solutions favorables à la prospérité de l'économie mondiale.

Le Réseau international de gouvernance des sociétés (ICGN)

Fondé en 1995, l'ICGN est un organisme dirigé par des investisseurs dont la mission consiste à promouvoir l'établissement de normes efficaces de gouvernance pour les sociétés et d'obligations pour les investisseurs afin de favoriser l'efficacité des marchés et le développement durable des économies à l'échelle mondiale. <https://www.icgn.org/>

Le Réseau d'investisseurs sur le risque climatique (INCR)

L'INCR est un réseau de plus de 120 investisseurs institutionnels représentant plus de 15 billions \$ d'actifs qui a pour mission de traiter le changement climatique et d'autres menaces importantes au développement durable, tout en favorisant les opportunités d'investissement à faibles émissions de carbone.

<https://www.ceres.org/investor-network/incr>

Principes pour l'investissement responsable (PIR)

Les PIR visent à favoriser la compréhension des incidences sur les placements des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi qu'à soutenir un réseau international d'investisseurs signataires incorporant ces facteurs dans leurs décisions d'investissement et de détention de titres de capitaux propres. Les PIR s'inscrivent dans une action à long terme pour ses signataires, pour les marchés financiers et les systèmes économiques concernés et, en dernier lieu, pour l'environnement et la collectivité dans son ensemble.

<https://www.unpri.org/>

Association pour l'investissement responsable (AIR)

L'AIR est l'Association canadienne pour l'investissement responsable. Elle compte parmi ses membres notamment des fonds communs de placement, des institutions financières, des sociétés de gestion d'actifs, des conseillers, des consultants, des sociétés de recherche en placement, des propriétaires d'actifs, des investisseurs individuels et d'autres membres intéressés par l'IR.

<https://riacanada.ca>

Sources

Les conventions, les lignes directrices et les principes reconnus internationalement fournissent un cadre de référence et permettent d'identifier les priorités du programme d'investissement responsable de NEI. Parmi ces documents essentiels, citons les suivants.

Principes d'administration de la CCGG

Les principes d'administration de la CCGG visent à aider les institutions investissant dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes inscrites en bourse à administrer activement et efficacement leurs placements. Pour la CCGG, l'administration consiste à développer les responsabilités de l'investisseur auprès de ses clients et à améliorer la création de valeur à long terme de sorte que les sociétés et, par voie de conséquence, leurs actionnaires puissent prospérer et que l'ensemble du marché et la collectivité en profitent.

L'initiative mondiale sur les rapports de performance

Fondée en 1997, la GRI est un organisme de normalisation indépendant d'envergure internationale qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à comprendre et à communiquer leur impact sur des enjeux tels que le changement climatique, les droits de l'homme et la corruption. <https://www.globalreporting.org/>

Principes de gouvernance mondiale de l'ICGN

Les principes de gouvernance mondiale de l'ICGN décrivent les responsabilités des conseils d'administration et des investisseurs dans l'objectif d'améliorer le dialogue entre les deux parties. Ils incarnent la mission même de l'ICGN, qui consiste à promouvoir des normes efficaces de gouvernance et à favoriser l'efficacité des marchés à l'échelle internationale. <https://www.icgn.org/policy>

Principes d'administration mondiale de l'ICGN

L'ICGN définit l'administration de l'investisseur comme la préservation et l'appréciation de la valeur à long terme dans le cadre d'une approche de placement responsable. Il s'agit de placer les facteurs éthiques, environnementaux et sociaux au cœur du devoir fiduciaire. Les principes d'administration mondiale de l'ICGN déclinent l'opinion du réseau sur les meilleures pratiques de l'investisseur en matière d'obligations administratives, de politiques et de procédures. <https://www.icgn.org/policy>

Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE

Les principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE constituent un cadre reconnu internationalement

d'évaluation et d'amélioration de la gouvernance des sociétés. <http://www.oecd.org/corporate/principles-corporate-governance.htm>

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

L'OCDE travaille avec des entreprises cotées en bourse et des institutions de placement pour définir avec précision les diligences raisonnables en matière de risques ESG. <https://www.oecd.org/investment/toolkit/policyareas/responsiblebusinessconduct>

Conduite responsable des entreprises de l'OCDE

L'OCDE collabore avec des sociétés inscrites en bourse et des institutions d'investissement pour définir plus précisément les diligences raisonnables en matière de risques ESG. <https://www.oecd.org/investment/toolkit/policyareas/responsiblebusinessconduct>

Conseil des normes de comptabilité durable (SASB)

Le Conseil des normes de comptabilité durable fixe des normes sectorielles déclaratives concernant les enjeux de développement durable des sociétés, afin de s'assurer que les divulgations visées soient significatives, comparables et exploitables par les investisseurs. <https://www.sasb.org/>

Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon son appellation officielle, se compose de 17 objectifs de promotion du développement durable. Ceux-ci ont été développés par les Nations Unies avec la participation de ses 194 États membres et d'organisations de la société civile à l'échelle mondiale. Ils ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2015. <https://sustainabledevelopment.un.org>

Pacte mondial des Nations Unies

L'objectif du Pacte mondial des Nations Unies consiste à créer une dynamique internationale favorisant l'émergence de sociétés et de parties prenantes durables. Il encourage les sociétés à définir leurs stratégies et à exercer leurs activités en harmonie avec les 10 principes sur les droits de la personne, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial des Nations Unies incite également les sociétés à faire progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies. <https://www.unglobalcompact.org>

Des commissions, commissions de suivi, frais de gestion et dépenses peuvent tous être associés à des investissements dans des fonds communs de placement.

Placements NEI est une marque de commerce déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Placements NordOuest & Éthiques inc. est une filiale entièrement détenue par Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est une filiale à part entière de Commandité Patrimoine Aviso S.E.C. (« Patrimoine Aviso S.E.C. ») qui est elle-même détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq caisses provinciales Credit Union (les « Caisses ») ainsi qu'au groupe CUMIS.

Les opinions exprimées à l'égard d'une société, d'un titre, d'un secteur, ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des transactions concernant un fonds géré par Placements NEI. Ce document est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Veuillez consulter votre propre conseiller financier à propos de votre situation personnelle. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant en permanence. Placements NEI s'efforce de garantir que le contenu est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions présentées sont complètes et exactes. Néanmoins, Placements NEI ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles aux présentes.